Légende

- Limite de zones
- Sentiers piétonniers à conserver ou à créer
- Zone inondable
- Eléments remarquables du paysage
  au titre de l'article L123-1.7° du Code de l'urbanisme
- Constructions nouvelles représentées graphiquement
  à titre indicatif

UD	Zone urbaine de densité moyenne
A	Zone agricole
N	Zone naturelle à protéger
Nh	Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil limitées

Département de l'Allier

Commune de
BRESSOLLES

4d

PLAN DE ZONAGE

Longvé- Les Guénaudins

Echelle : 1 / 2000

Réalités
bureau d'études
180, Rue Clément Ader
42153 RIORGES
Tél. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-eu.fr

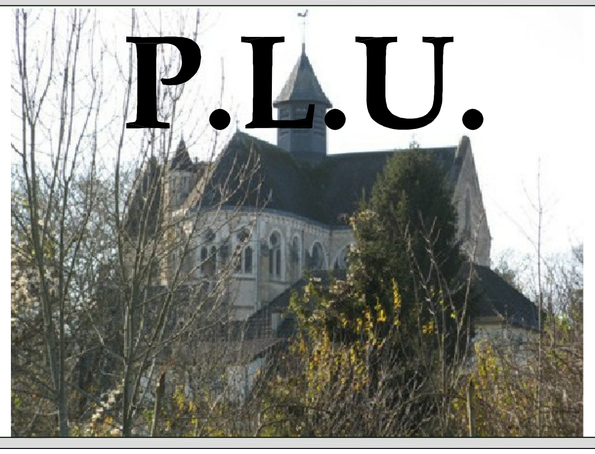

P.L.U.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme le 16 Décembre 2010
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Décembre 2010

Approbation du Plan Local d'Urbanisme le
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
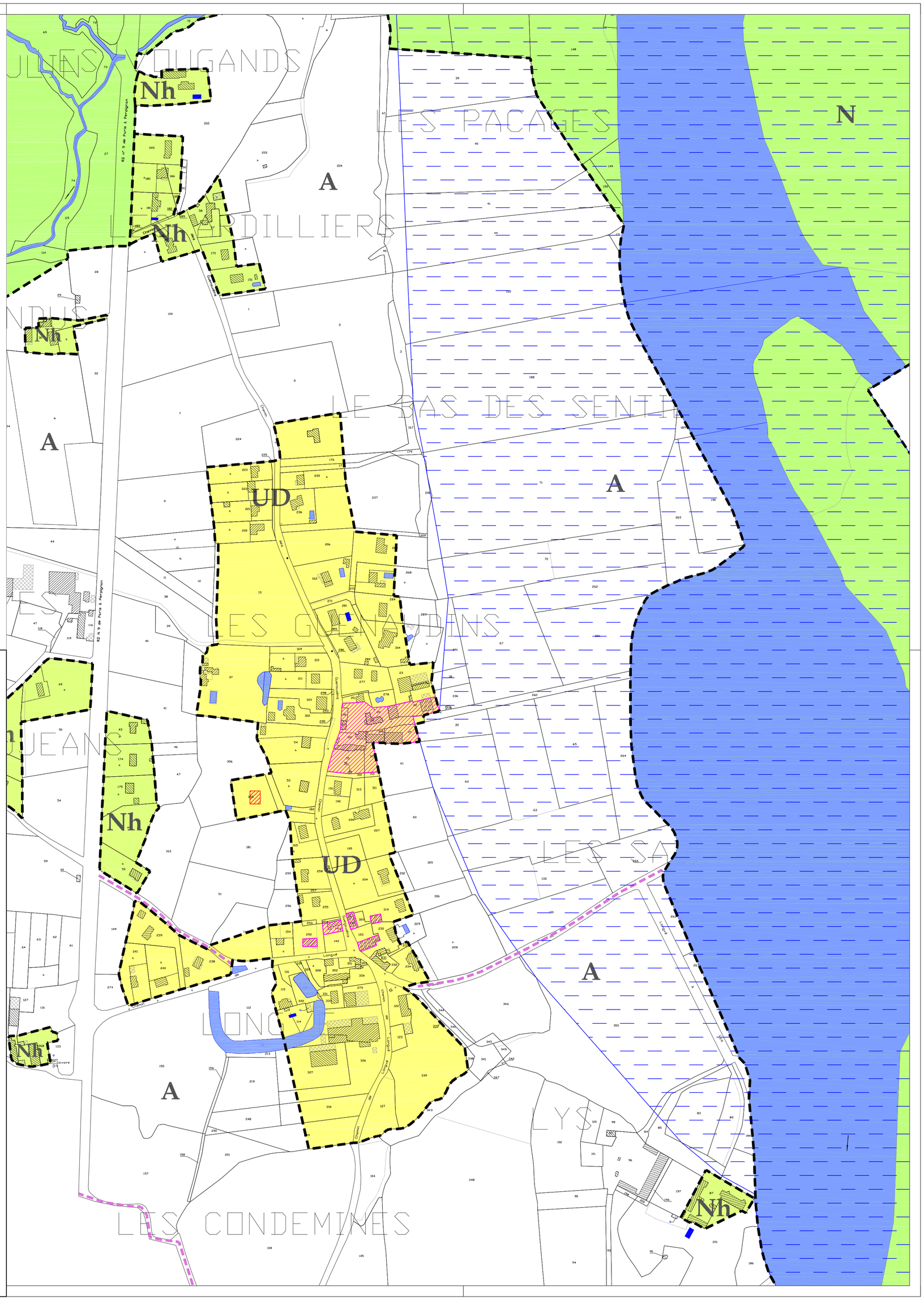
REVISIONS ET MODIFICATIONS